

Liste des pièces justificatives pour une demande de renouvellement de certificat de résidence « étudiant » ou « scientifique » auprès de la préfecture

Le jour de votre rendez-vous :

Le jour du rendez-vous vous devrez fournir une série de pièces justificatives (**originaux + photocopies**) :

- Certificat de résidence en cours de validité ;
- Passeport en cours de validité ;
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
- Si vous êtes marié(é) et/ou avez des enfants : visa long séjour « conjoint et famille de scientifique » de votre conjoint(e) et enfant(s), extrait d'acte de mariage et extrait d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer ou facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone. Si vous êtes hébergé par un particulier, vous devrez aussi fournir une attestation d'hébergement complétée et signée par la personne qui vous héberge et une copie de sa pièce d'identité. Pour vous procurer un formulaire d'attestation d'hébergement (aussi appelé attestation d'accueil) contactez la mairie la plus proche de votre lieu de résidence. Si vous êtes hébergé à l'hôtel : une attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- 3 photos d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) ;

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Étudiant :**
 - Inscription produite par l'établissement français d'enseignement. Une préinscription peut suffire au moment du dépôt initial du dossier. L'inscription définitive devra être apportée au plus tard lors de la remise du titre.
 - Justificatifs de moyens suffisants d'existence : les ressources financières doivent être au moins égales à **615 €** : attestations bancaires de virement régulier ou de solde créditeur suffisant et, en cas de ressources fournies par un tiers, attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis. Les boursiers doivent fournir une attestation de l'organisme qui la verse précisant le montant et la durée de la bourse.
 - Justificatif de la réalité et du succès des études entreprises : relevé de notes de l'année universitaire, attestation d'assiduité et de présentation aux examens.
- Chercheur ou doctorant salarié :** Convention d'accueil.

Le jour de la délivrance de votre titre de séjour :

- Un justificatif de paiement de la taxe correspondante (**49 € pour un certificat de résidence étudiant, 269 € pour un certificat de résidence scientifique**).